



## Arc Club de la Côtère - Beynost

### Formulaire « Droit de paille »

Année 2024-2025

<b>Fiche d'inscription (<i>écrivez lisiblement en MAJUSCULES</i>)</b>		Date : _____
NOM : _____	Prénom : _____	
Date naissance : _____		
Nat : _____		
N° de licence (provenant autre club) : _____	Arc : _____	
Nom du club d'origine : _____		
Adresse postale : _____		
_____		
Adresse électronique ( <b>MAJUSCULES</b> ) : _____		
Tél. fixe : _____	Tél. portable : _____	
<b>Documents annexes à nous retourner signé(s) (<i>obligatoire</i>) :</b>		
<input type="checkbox"/> : Formulaire « Infos Adhérent »		
<input type="checkbox"/> : Formulaire « Droit à l'image »		

Règlement	Chèque: _____ €	Espèces : _____ €
-----------	-----------------	-------------------

### Consignes d'accès

Le club A2C « Arc club de la Côtère » autorise la personne citée ci-dessus à utiliser ses installations (pas de tir, parcours extérieur, salle durant les séances encadrées).

L'accès aux installations extérieures, en dehors des horaires d'entraînement, est conditionné à la possession d'une carte « parcours côtère » pour le parcours, et d'un « badge d'accès pas de tir », soumis à cautions.

Pour mémo :

1. Les archers en « droit de paille » n'ont pas le droit d'inviter d'autres personnes pour tirer.
2. Toute flèche cassée (bois, carbone, alu) doit être rapportée par l'archer.
3. Respecter les lieux et ne pas laisser de déchets sur place.
4. Signaler tout incident ou accident le plus rapidement possible.
5. En cas de non-respect du règlement intérieur du club, l'archer se verra radié ou exclure sans possibilité de remboursement de la cotisation. Un signalement sera fait auprès des dirigeants de son club d'origine.

**J'ai bien pris connaissance de l'ensemble de ces informations, du règlement intérieur et des horaires d'accès. Je certifie être à jour de ma licence.**

Fait le \_\_\_\_\_ A \_\_\_\_\_

Signature de l'archer :

Signature du président A2C :



## Arc Club de la Côtère - Beynost

### Formulaire « Infos Adhérent » (recto/verso)

#### Horaires des séances

Lieu	Horaires
<u>Salle</u> Gymnase « Louis Armstrong » Chemin du pré Mayeux 01700 - Beynost	<u>Mercredi</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Séances encadrée Jeunes : 17h00 à 18h30</li> <li>• Séance Adultes : 20h30 à 22h30</li> </ul> <u>Samedi</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Séance encadrée tout âge : 14h00 à 15h30</li> <li>• Compétiteurs : 15h30 à 17h00</li> </ul>
<u>Pas de tir extérieur</u> Stade « Louis Armstrong » Chemin du pré Mayeux 01700 - Beynost	Lundi au Vendredi : 17h00 à 23h00 Week End: 8h00 à 23h00
<u>Parcours Côtère</u> Lieu communiqué après session de découverte accompagnée.	Accès libre, sous responsabilité des archers (voir règlement intérieur)

#### Pour le bon déroulement des séances :

- Arrivée impérative des archers 5 à 10 minutes avant le Début de chaque séance. Un imprimé reprenant les heures des différentes séances vous est remis à l'inscription.
- Les parents/tuteurs sont présents 5 à 10 minutes avant la fin de chaque séance pour récupérer leurs enfants (formulaire « Enfants mineurs » à compléter).

#### Tarifs d'inscription

Formule d'inscription	Tarif pour une année (septembre à aout)		Commentaires
	Pour 1 personne	Personne supplémentaire de la même famille	
Adulte	150,00 €	130 €	Adhésion + licence annuelles
Enfant (moins de 16 ans révolu)	130,00 €	110 €	Adhésion + licence annuelles
Part club	60,00 €	60,00 €	Droit de paille (nécessite une licence FFTA)
Réduction par archer	-30,00 €	-30,00 €	Participation à 3 compétitions « club » l'année précédente.

...voir recto.

## Tarifs pour la location et le prêt de matériel

Tarif pour une année (septembre à aout)			
Emprunt / Location	Loyer	Caution*	Commentaires
Prêt arc en bois « club » **	-	100,00 €	Arc en bois « débutant » pour participation à une compétition
Location arc en bois « club » **	10,00 €	100,00 €	Arc en bois « débutant » pour l'année
Location Kit arc classique **	20,00 €	200,00 €	Arc alu + viseur
Badge d'« accès pas de tir »	-	30,00 €	
Carte « Parcours Côtère »	-	10,00 €	Indispensable pour le stationnement

\* : caution restituée au retour du matériel

\*\* : selon disponibilité

## Catégories d'âge (indicatif)

	Adhérent(e) né(e)	Catégories d'âges	Âge en 2025
<b>Adultes</b>	Avant le 01.01.1966	(S3) Senior 3	60 ans et plus
	Entre le 01.01.1966 et le 31.12.1985	(S2) Senior 2	40 à 59 ans
	Entre le 01.01.1986 et le 31.12.2004	(S1) Senior 1	21 à 39 ans
<b>Jeunes</b>	Entre le 01.01.2005 et le 31.12.2007	U 21	18 à 20 ans
	Entre le 01.01.2008 et le 31.12.2010	U 18	15 à 17 ans
	Entre le 01.01.2011 et le 31.12.2012	U 15	13 à 14 ans
	Entre le 01.01.2013 et le 31.12.2014	U 13	11 à 12 ans
<b>Poussins</b>	Après le 01.01.2015	U 11	10 ans et moins

**J'ai bien pris connaissance de l'ensemble de ces informations.**

Fait le \_\_\_\_\_ A \_\_\_\_\_

Signature :